

### Enquête publique

Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'environnement  
Article D.29-7 et suivants

Code du Développement Territorial  
Article D.IV.40 – R.IV.40-1 – D.VIII.13

### Avis à la population

La société Elia Asset s.a., dont le siège social est établi Boulevard de l'Empereur, 20 à 1000 Bruxelles, a introduit une demande de permis d'urbanisme pour un projet de catégorie B : projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement. Le projet, connu sous la dénomination de « Gramme-Rimière », concerne :

**le renforcement de la liaison aérienne 380kV existante entre les postes électriques de Gramme (Huy) et de Rimière (Neupré). Le projet consiste en :**

- Tirage d'un second terne ;
- Construction d'une transition ligne-câble pour le passage en liaison souterraine (double terne) à proximité immédiate du poste de Gramme ;
- Remplacement de certains pylônes et ajout d'un pylône dans le poste de Rimière ;
- Renforcement de structures (pylônes et fondations).

Implanté sur le territoire des Villes et Communes suivantes : Huy, Modave, Nandrin et Neupré. Les communes de Amay, Anthisnes, Engis et Tinlot - situées dans un environnement proche - ont été désignées comme étant susceptibles d'être affectées.

Les informations relatives aux enquêtes publiques dans chaque commune concernée :

Commune	Date d'ouverture	Date de clôture	Informations pour la consultation du dossier	Personne de contact	Destinataire et adresse pour l'envoi des réclamations et observations
Huy	18/08/22	19/09/22	Tous les jours ouvrables, de 8h à 12h30, au service de l'urbanisme (rue des Frères Mineurs à 4500 HUY), sur prise de <u>rendez-vous préalable. Les mercredis 24, 31/8 et 7/9, 14/9 de 14h à 20 heures, uniquement sur rendez-vous pris 24 heures à l'avance.</u>	Service de l'urbanisme 085/21 78 21 <a href="mailto:urbanisme@huy.be">urbanisme@huy.be</a>	Par mail à l'adresse <a href="mailto:urbanisme@huy.be">urbanisme@huy.be</a> Par courrier : Collège communal - Grand Place 1 – 4500 HUY en indiquant la <u>référence du dossier 11.122</u>
Modave	18/08/22	19/09/22	Du lundi au Vendredi uniquement sur rdv – possibilité de rdv le lundi entre 16h et 20h demandé au min 24h au préalable	Stéphanie Servotte Pascaline Dewez Sophie Obyn	<a href="mailto:urbanisme@modave.be">urbanisme@modave.be</a> <a href="mailto:urbanisme2@modave.be">urbanisme2@modave.be</a>  Commune de Modave - Place Georges Hubin 1-3 4577 Modave
Nandrin	18/08/22	19/09/22 à 11h.	Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête à l'administration communale – Place Ovide Musin n° 3 à 4550 NANDRIN: <ul style="list-style-type: none"><li>- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ;</li><li>- Du lundi au mercredi de 14h00 à 16h00 ;</li><li>- Le jeudi de 18h00 à 19h30 ;</li><li>- Sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès de M. Xavier CALLEBAUT (085/51.94.99).</li></ul>	Laurence BIEVLIET (085/51.94.80)	Administration communale – Place Ovide Musin n° 3 à 4550 NANDRIN
Neupré	18/08/22	19/09/22	Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le jeudi jusqu'à 20 heures. Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Madame Moors, rue Duchêne, 30 (04.372.99.87).	Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme : Madame Moors rue Duchêne, 30 (04.372.99.87).	Les observations écrites peuvent être adressées au Collège communal, rue des Deux Eglises, 16 à 4120 Neupré. Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet. Lieu et heure de clôture de l'enquête : rue Duchêne, 30 à 11h.
Amay	18/08/22	19/09/22	Lundi au vendredi de 8h30-12h sur rendez-vous pris 24h à l'avance	Service Cadastre-Urbanisme : 085/830.834 – Sophie PECHEUR (chef de service) <a href="mailto:cadastre.urbanisme@amay.be">cadastre.urbanisme@amay.be</a>	Par mail <a href="mailto:Cadastre.urbanisme@amay.be">Cadastre.urbanisme@amay.be</a> Par courrier : Collège Communal – Chée Freddy Terwagne 76 – 4540 Amay
Anthisnes	18/08/22	19/09/22 à 11h	le mardi de 14h à 18h ou du mercredi au vendredi de 8h30 à 12h, sur prise de rendez préalable durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Administration communale, Service Urbanisme, Cour d'Omalius 1 à 4160 Anthisnes.	Service urbanisme – 04/383.99.86 ou 04/290.57.11 <a href="mailto:urbanisme@anthisnes.be">urbanisme@anthisnes.be</a> Marie LEGAST ou Alexandra LECLAIR	Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal : <ul style="list-style-type: none"><li>- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, Cour d'Omalius, 1 à 4160 Anthisnes ;</li><li>- par courrier électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:urbanisme@anthisnes.be">urbanisme@anthisnes.be</a> ;</li><li>- remises à Mme LECLAIR ou Mme LEGAST, dont le bureau se trouve à l'administration communale, Cour d'Omalius, 1 à 4160 Anthisnes uniquement sur rendez-vous.</li></ul> L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera les références du dossier. Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme LECLAIR ou lors de la séance de clôture de l'enquête sur rendez-vous.
Engis	18/08/22	19/09/22	Du lundi au vendredi uniquement sur rendez-vous.	Service cadre de vie Christelle SMAL – Conseillère en Environnement : 04/259 89 11 Lena GOFFART – Architecte : 04/259 89 07 <a href="mailto:cdv@engis.be">cdv@engis.be</a>	Par mail : <a href="mailto:cdv@engis.be">cdv@engis.be</a> Par courrier : Administration communale – Rue Reine Astrid 13 4480 Engis En indiquant la <u>référence du dossier</u>
Tinlot	18/08/22	19/09/22	Chaque jour ouvrable pendant les heures de service OU un jour par semaine jusqu'à 20h à l'Administration communale UNIQUEMENT sur rendez-vous pris AU PLUS TARD 24h à l'avance.	Karin Borremans 085/830 912	Administration communale Collège communal Rue du Centre 19 4557 TINLOT – <a href="mailto:admin@tinlot.be">admin@tinlot.be</a>

Les explications techniques peuvent également être obtenues auprès des personnes suivantes :

Le demandeur - Elia Asset S.A. : **Par téléphone au 0800/18 002 ou par mail à [riverains@elia.be](mailto:riverains@elia.be)**

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande de permis d'urbanisme de la présente enquête publique est le Fonctionnaire Délégué :

- SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie – Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme – Direction de Liège I, Montagne Sainte-Walburge, 2 à 4000 Liège (04/224.54.53)